



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complet sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception 13/07/2015	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le 17/09/2015	N° d'enregistrement 2015-001629
--	---	---

1. Intitulé du projet

Renovation d'une turbine hydroélectrique sur la commune
des Vignes (48)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
25	Renovation d'une turbine hydroélectrique avec augmentation du débit en eau de 253 l/s (pas en titre) à 453 l/s sur la commune de Parayre sur la commune de Vignes (48)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Renovation de la turbine, remplacement de la génératrice et
du dénivelé prévu fin 2015.

4.2 Objectifs du projet

Production de l'électricité qui sera revendue à EDF-CA.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

- Vidange du bassin, dépose et repose du dégrilleur et de la turbine après rénovation en atelier. Changement de la génératrice et de la conduite forcée sur 4 m. Pose des sondes et capteurs, du tableau de commande et tableau de puissance. Remise en eau du bassin.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Prélèvement de 453 l/s d'eau à la resurgence de Parayze (les Vignes 42) pour la production de 19 kW d'électricité.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'état compétente en matière d'environnement devra être jointe aux dossiers d'autorisation(s)

- Arrêté complémentaire loi sur l'eau

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Augmentation du débit dérivé de 253 l/s à 453 l/s (augmentation de 200 l/s)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (usuelle) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Débit dérivé	453 l/s
Puissance de la génératrice	25 kW
Hauteur de chute	6 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Le Moulin de Paray
48210 La Vigne
(commune de La Vigne)

Coordonnées géographiques¹ Long. 3° 13' 34" 21" Lat. 44° 16' 35" 21"

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒ Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐ Non ☒

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui ☐ Non ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, intitulé et date d'approbation.
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet.

Pour les rubriques 30° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez la table ci-dessous, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etudes-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☒	☐	
en zone de montagne ?	☒	☐	Parc naturel entre Caussade, Nogaro et Saint-Léon
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention ou brut, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager ?	☒	☐	Unesco
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une désignation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	☒	☐	PPR et PPRI charte de lac et inondation (approuvé)
si oui, est-il présent ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Resurgence de Parayre
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☒	☐	Unesco
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :			
	Oui	Non	lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☒	☐	réserve de la biodiversité

4. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☒	☐	prélèvement de 483 l/s. Le prélèvement est effectué dans un bassin artésien existant alimenté par une ressource. L'impact nous semble négligeable.
impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
Ressources			
est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
est-il déficitaire en matériaux ?			
Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel			
est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	risque de crue - Des sécurités sont prévues pour éviter tout risque
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Vibration de la turbine, le volume sonore nous est inconnu mais la turbine a déjà fonctionné sans créer de problème à ce sujet.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Vibration de la turbine - La turbine étant de très petites dimensions, les vibrations seront faibles.
Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒		

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒
Pollutions Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ? Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐ ☐ ☐ ☐	☒ ☒ ☒ ☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐ ☐	☒ ☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les services de la DDT ne remarquent pas d'enjeu particulier pour la préservation de l'environnement pour la réorganisation du Marché de Parayee, il nous semble que ce projet ne nécessite pas d'étude d'impact.

1 L'annexe n°1 intitulée « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage du pétitionnaire » - non publiée

2. Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3. Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4. Un plan du projet glt pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 3° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 15°, 23° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;

Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 3° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos.

5. b) Les plans d'alignement doivent être établis à l'échelle de 1/2 000 ou 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les caractéristiques d'eau et cours d'eau ;

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

2000

Champs sur Name

Figure 1

10-07-2015

Signature _____

J. hi

